

## **Le 20 février 1926, Jules Durand mourait rue des Asiles à Rouen...**

Né le 6 septembre 1880 au Havre, Jules Durand, militant anarchiste et secrétaire du syndicat des Charbonniers du Havre, fut arrêté le 11 septembre 1910 et inculpé d'incitation et de complicité de meurtre sur la personne de Louis Dongé, ouvrier non-gréviste. Le 25 novembre de la même année, Jules Durand fut condamné à avoir la tête tranchée sur l'une des places publiques de Rouen.

A ma connaissance aucune étude sur l'affaire Durand (Alain Scoff), n'a fait référence à "Vérités" l'organe de l'Union des Syndicats du Havre et de la Région, c'est pourquoi quelques aspects inédits concernant l'affaire Durand ne manqueront pas de satisfaire ceux qui se sont intéressés de près ou de loin à ce haut fait du mouvement social.

En 1910, les ouvriers Charbonniers voulaient travailler et gagner un salaire décent afin de pouvoir apporter chez eux la "bouchée de pain nécessaire" et éviter que le progrès technique appliqué brutalement ne leur supprimât leur emploi. Ils se heurtèrent aux puissants du moment : la Compagnie Générale Transatlantique (aujourd'hui la CGM), MM. Worms & Cie, Acher Proux, la Maison Rud & Remy et la Société des Houilles et Agglomérés.

Après une machination incroyable et effroyable, Jules Durand fut accusé d'avoir fait voter la mort d'un "renard" (un jaune) lors d'une réunion syndicale à la Bourse du Travail. La mort de Dongé relevait au vu et su de tout le monde d'une rixe entre ivrognes.

Condamné à mort par la cour d'Assises de Rouen, une nouvelle affaire Dreyfus, l'affaire Dreyfus du pauvre, va faire réagir le mouvement ouvrier havrais, français, et international. "Les capitalistes patriotes qui ont comme toujours, mis dans leur poche le drapeau français lorsqu'il s'agit de leurs intérêts" (dixit l'Union des Syndicats), ont voulu avoir la peau du jeune syndicat révolutionnaire de la CGT, et ils ont eu la peau de son secrétaire après mille calomnies et acharnement.

Victime des conditions carcérales (camisole, tête cagoulée des condamnés à mort, sadisme des autorités...) ; loin de sa compagne, de son enfant, et de ses parents ; victime de l'injustice de classe, lui qui avait toujours recommandé à ses compagnons de lutte le calme, la détermination, et la sobriété ; accusé à tort, il terminera ses jours dans la folie malgré la reconnaissance de son innocence par la Cour Suprême le 15 juin 1918.



### **L'annonce du verdict**

Ce fut vers 10 heures du soir, pendant une réunion de l'Union des Syndicats qu'un télégramme arrive, apprenant l'effroyable nouvelle. Un cri unanime de révolte sortit de toutes les poitrines. Les syndiqués invitèrent l'Union à se réunir en Comité Général et à prendre une décision. Ce fut vite fait, tout le monde décida de se rendre à la gare, attendre confirmation de la part des avocats (René Coty...).

C'est Maître Contray qui fut abordé le premier :

"Comment cela peut-il se faire ? Durand est innocent..."

- Sans doute, le jury s'est trompé, il l'a déclaré après..."

Retour à la Bourse du Travail : il était une heure du matin et, après une heure de délibération, il fut décidé de faire une campagne d'agitation et de protestations. Un meeting se tiendrait le dimanche 27 novembre à Franklin et une cessation de travail de 24 heures aurait lieu le lundi 28 novembre 1910. Toutes les opinions seraient sollicitées pour faire innocenter Durand. Le malheureux père de Durand, abattu, en larmes, sous le coup de l'émotion demandait de délivrer son fils de ses bourreaux. Apercevant devant lui l'échafaud où monterait son fils, il était fou de douleur... Triste société ; pauvre homme !

### **La protestation ouvrière**

Aussi lorsque le lundi arrive, dès le matin, le chômage est presque général. Toutes les grosses corporations qui font la vie du Havre sont complètement arrêtées. Pour les autres il y a un chômage partiel très étendu. Au port, tout est arrêté : les 4000 travailleurs du port, ouvriers du port, voiliers, dockers, charbonniers, camionneurs, chôment en totalité. Les 3000 ouvriers du bâtiment firent de même. Les mouleurs chôment aussi en totalité y compris les renégats de la grève Westinghouse de l'an dernier. Ailleurs, chez les ouvriers des ateliers des tramways, dont le syndical n'est pourtant pas confédéré, chez les employés, chez les boulangers, chez les gaziers il y a un chômage partiel considérable, de nombreux employés ont quitté leur bureau. La grève de protestation englobe sans exagération 10.000 travailleurs. C'est pourquoi, lorsqu'il s'agit de tenir le meeting annoncé pour le matin, la salle Franklin qui tient habituellement 3000 personnes et qui ce jour-là en contient 4000 tellement on s'y pressait, n'est pas assez grande. Une partie des assistants sont obligés de se tenir dans la salle de la Bourse du Travail qui est attenante et d'écouter les discours à travers la cloison. L'après-midi, ce sont trois meetings qui ont lieu simultanément. 4000 personnes étaient à la salle Franklin, 2500 à la maison du Peuple, 1500 à la salle des Fêtes de l'Eure. Sans compter tous ceux qui durent rester dehors faute de place. De l'avis de vieux havrais, il n'y avait jamais eu pareille manifestation.

On acclame comme président d'honneur à la salle Franklin le père de Durand qui vient d'être renvoyé de la Société d'Affrètement où il travaillait depuis 22 ans, parce qu'il n'a pas voulu charger son fils en cours d'Assises. Le pauvre vieux veut remercier, mais l'émotion l'en empêche. C'est alors, pendant dix minutes une ovation indescriptible. Partout, d'ailleurs, l'enthousiasme est énorme. Les orateurs vont d'un meeting à l'autre et partout on acclame la révision du procès. A la sortie les assistants des trois réunions veulent se concentrer au lieu-dit le Rond-point, pour aller manifester ensemble ; la police parvient à cerner le Rond-point et à empêcher la manifestation. Les troupes étaient consignées. Le 129ème avait reçu des cartouches. La police fut brutale comme à son ordinaire, mais je dois dire cependant que la plupart des simples sergents n'y allaient qu'en rechignant. C'étaient les commissaires de police qui les excitaient et les obligeaient à marcher. Les gendarmes en particulier assistèrent impassibles sans intervenir. Bien plus, le lendemain matin, je recevais à la Bourse, la visite de trois flics - dont un de première classe - qui venaient assurer l'Union des Syndicats de leur sympathie dans la lutte entreprise, et protester contre la brutalité de leurs collègues durant les événements de la veille. Même chez les flics, les trop grandes iniquités portent leurs fruits..." G. Geeroms, "La Vie Ouvrière", décembre 1910.

### **Une nouvelle affaire Dreyfus**

Devant ce fait et devant le rapprochement de l'affaire Durand et de l'affaire Dreyfus, le doute n'est plus possible : Durand fut la malheureuse victime ; ce fut l'exemple même de l'étranglement que le gouvernement voulut opérer sur le syndicalisme. Personne ne pouvait s'y méprendre.

### **Une honte ! (Edition spéciale de "Vérités" du 26 novembre 1910).**

"Ils étaient douze, douze brutes, douze gribouilles : 12 jurés ont condamné à mort un innocent : Durand. Le distillateur d'alcool, on le fait décorer. Le capitaliste, on le fait statufier. Le syndicaliste, on le fait guillotiner. La République française inflige au monde entier un pareil scandale ? C'est une honte ! Alors Camarade réfléchis ! Durand qui est le premier martyr du syndicalisme, maudit par la bourgeoisie, ne doit pas éveiller en toi qu'un simple juron à l'adresse de ses bourreaux. Il faut que tout ton être vibre violemment, il faut que tu recherches les vrais coupables du meurtre qui se prépare, il faut qu'à ce tableau de chasse nulle autre victime ne soit inscrite. Et le jour où ton syndical te dira "Lève-toi" n'hésite pas !".

### **On tente d'arrêter l'agitation**

Devant le verdict inique des jurés des Assises de Rouen, la CGT a organisé d'importants meetings à travers la France afin de sensibiliser la population sur l'affaire Durand. Les jurés firent une grosse gaffe, tout le monde fut d'accord là-dessus ; mais la bourgeoisie et l'Etat firent tout leur possible pour

arrêter l'élan généreux de tous ceux qui réclamaient à cor et à cri la liberté de Durand, et la révision du procès. Ainsi au Havre, l'Union des Syndicats demanda au maire la salle Franklin pour y organiser à nouveau un meeting en faveur de Durand : "Inutile, répondit M. Génestal. Vous avez assez manifesté comme cela lundi. Cela suffit ! Et du reste, je vous refuse la salle Franklin".

L'Union voulut alors louer le théâtre-cirque. Mais il fallait compter avec la volonté dictatoriale du propriétaire : "Non, répondit ce dernier, la salle du Théâtre-cirque est à la disposition des spectacles, mais non des conférenciers...". Geeroms protesta, indiquant que MM. Fallières, président de la République et M. Doumergue, ministre, étaient venus trôner au congrès des Petites A. Laïques, le 18 juillet 1909, et ce congrès s'était tenu au Théâtre-cirque. Alors deux poids deux mesures ! La société Omnia avait-elle reçu des ordres ? L'hypothèse semble des plus sérieuses...

### **Pas d'illusions**

L'affaire Durand fut le couronnement d'un régime de répression qui n'avait que trop duré pour les ouvriers. En janvier 1911, Rousset expiait toujours le "crime" d'avoir dévoilé les monstruosité d'Afrique. Trois mille cheminots furent révoqués après la grève générale d'octobre 1910. Torton était persécuté parce que militant syndicaliste... Tous ces actes arbitraires étaient la preuve que la bourgeoisie était apeurée par les progrès constants du syndicalisme. Les journaux bourgeois, à l'unisson, se taisaient sur l'affaire Durand. Ils auraient voulu, jésuitisme oblige, que la magistrature gracie Durand sans le gracier... Quelques députés radicaux prirent l'initiative d'une pétition en faveur de la grâce de Durand. Mais une grâce pourquoi ? Puisqu'il était innocent et que ces mêmes députés reconnaissaient qu'il y avait eu une erreur. On gracie un coupable. On ne saurait gracier un innocent. L'Union ne se faisant pas d'illusions et pensant que le gouvernement refuserait la révision du procès et que l'on s'acheminait vers la commutation de la peine de mort en travaux forcés. Les travailleurs n'avaient qu'à compter sur eux-mêmes, la grève générale, et la grève perlée, pour rendre Durand à la liberté. Et c'est ce qu'ils firent avec conviction et ténacité.

### **La peur qui enseigne ?** (d'une étonnante actualité...)

Le syndicat fait peur aux hommes d'argent et aux commerçants. On a fait une loi pour les syndicats, mais cette loi n'est qu'un jouet d'enfant. L'enfant est devenu homme, le jouet ne l'intéresse plus, et naturellement sa poigne serre plus fort, son cerveau pense, discute, compare, et la loi de 1884 lui apparaît comme un conte de fée. La nature a ses lois et celles-ci nul ne peut leur interdire de se modifier successivement. Cependant les riches ont la prétention d'aller à l'encontre de ces lois ! Ils n'admettent pas par exemple que les pauvres cessent le travail. Il y a les "intérêts supérieurs de la nation". Mais les parias n'ont pas d'intérêts supérieurs, pas de nation donc, car ne possédant rien... Nivios "Vérités", janvier 1911.

### **En bonne voie pour la libération** **Vers la révision** (1er février 1911)

Durand a bel et bien été l'erreur, le dupe, la victime imaginée de M. Ducrot, directeur de la Compagnie Générale Transatlantique. Geeroms dans sa brochure l'a décrit avec précision. L'agitation incessante a eu pour résultat d'émouvoir et d'infléchir la magistrature et son ministre, qui a ordonné une enquête au Havre par Me Bazenet avocat général de Rouen. Les témoins à charge les plus autorisés revinrent sur leurs déclarations. M. Delarue déclara qu'il n'avait jamais entendu parler de "mise à mort", ni de "vote" à ce sujet, mais que c'était "son opinion", voilà tout.

Ce fut donc sur des probabilités et non sur des preuves que le jury de la Seine-Inférieure condamna Durand. M. Pacantin a confirmé que chacun des témoins à charge avait touché 20 francs plus les frais d'hôtel et le théâtre. Les témoins à charge avaient été dédommagés par M. Ducrot avec, comme complice, M. Delarue son subordonné... La libération de Durand prenait le bon chemin. Le Président de la République, est allé de la peine de mort à sept ans de réclusion pour Durand. C'était à l'époque un cas unique et M. Fallières avait un peu abusé de son droit de grâce à entendre les bourgeois et même le bon populo. Ainsi Fallières avait reconnu l'erreur de ses juges mais après son intervention joua aux Ponce Pilate...

### Durand est libre (15 février 1911)

Les syndicalistes havrais, en bons pédagogues, positivait toujours les conflits et en retiraient à chaque fois une morale : la nécessité des sacrifices pour aller de l'avant et parvenir au but suprême : l'émancipation totale des ouvriers. Sous le titre "La Compagnie Générale Transatlantique est vaincue", Les syndicalistes de la CGT havraise récapitulaient les épreuves endurées par les charbonniers au bout d'un mois de lutte et de privations. Le rôle du patronat havrais préférant s'adresser avec ses immenses paquebots à l'Angleterre pour "faire son charbon" y était dénoncé avec virulence. Mais malgré la solidarité du capitalisme international, la solidarité des piqueurs de sel et des garçons navigateurs renforça la détermination des charbonniers. Puis, éperdus et manquant de sang-froid, les manitous de la finance havraise s'adressèrent à leurs subordonnés pour le racolage d'une dizaine de malheureux "jaunes" qui, pour quelques sous étaient toujours prêts à accomplir les besognes les plus viles

Survient alors la bataille entre personnes saoules où Dongé trouva la mort ; c'était l'occasion propice. Il fallait en profiler pour paralyser le mouvement syndical en attribuant le crime à celui-ci. On arrêta bien les batailleurs mais on s'acharna surtout contre les militants. Pour cela, il fallait des preuves. C'était simple pour la Compagnie Générale Transatlantique d'échafauder un plan, d'embrigader les dix charbonniers à tout faire et de mettre la justice en action. Tout cela alla très vite. Durand et les frères Boyer en furent les victimes. L'instruction, conduite par M. Vernis, fut dirigée avec une partialité outrageante. Les jurés, les juges travaillés à l'avance par des gens qui ne connaissaient en rien la CGT et le syndicalisme, condamnèrent à mort un innocent. L'imbécillité des jurés a soulevé un vaste et gigantesque mouvement de protestation qui, parti du Havre a atteint toutes les parties de l'Europe.

Durand figure dorénavant sur le martyrologe du syndicalisme. Martyrisé pendant quelques mois par une bourgeoisie tremblante de peur, il a certainement souffert mais il le fallait pour prouver que le prolétariat était organisé et capable de se soulever contre les injustices. La puissance capitaliste devait lâcher sa proie sous la pression des ouvriers... La "Vie Ouvrière", revue syndicaliste bimensuelle du 20 février 1911 était plus réaliste : "Aujourd'hui Durand est libre. Briand l'a relâché et nous voudrions croire qu'il a cédé sous la pression de l'opinion, après l'avoir fait gracier déjà sous la menace de la grève. Il paraît que ce n'est pas l'exacte vérité. La vérité est plus triste, plus poignante. On aura remarqué que la libération de Durand s'est produite avant que la commission des grâces n'ait fait son examen de l'affaire et donné son avis. Pourquoi cette diligence ? Hâte de Briand de libérer sa conscience. Vous pensez bien que non". Si vous tardez un jour de plus, ce n'est pas un homme que vous sortirez, mais un fou ou un cadavre, aurait dit le médecin de la prison dans son dernier rapport. Et Durand fut relâché, mais un Durand qui a perdu sa santé physique et morale, un homme qui a perpétuellement la guillotine devant les yeux et que les émotions ont ébranlé pour toujours peut-être. Voilà l'homme que nous a rendu Briand : il nous l'a tué".

### Durand sort de prison

Le 15 février vers 10 heures un télégramme de Durand prévient son père et sa compagne de venir le chercher, sa mise en liberté étant décidée par le ministre de la Justice. D'autres télégrammes prévinrent également le secrétaire de l'Union des Syndicats et le comité de défense. Le père et la compagne de Durand accompagnés de Geeroms, secrétaire de l'Union des syndicats et de Voisin, secrétaire du comité de défense, se rendirent à Rouen par l'express de midi cinquante. Aussitôt arrivés, ils se rendirent à Bonne-Nouvelle et, vers 3 heures, Durand sortait enfin de prison. Plusieurs centaines de personnes lui firent une chaleureuse ovation. A quatre heures après un bref repas chez le camarade Roussel, ils prenaient le train pour Le Havre.

### L'arrivée au Havre

Lorsque le train arrive vers six heures, au Havre, MM Paul Meunier, député, Ch. Marck, trésorier de la CGT, Voisin, Hanriot, Genet, Geeroms, Luquet, rédacteur à L'Humanité, et Bourse, rédacteur au Matin, accompagnaient Durand. Un grand nombre de militants et de personnalités avaient tenu à pénétrer aussi sur le quai et les cris de "vive Durand" retentirent. Un imposant cortège accompagna

Durand jusqu'à la Maison du Peuple où une réunion improvisée eut lieu aussitôt. Les syndicalistes étaient en joie. Mais Durand, fatigué, abasourdi, groggy ne tenait pas la grande forme... L'avenir allait démontrer que l'analyse de la Vie Ouvrière était pessimiste mais bonne.

### **En marge : pour Bauzin**

En septembre 1910, lors de la grève des Charbonniers, Bauzin fut arrêté et condamné quelques jours plus tard à 4 mois de prison pour entrave à la liberté du travail ; sur les accusations de Mattien par la suite abandonnées, il fut compromis dans l'affaire Dongé et acquitté par la cour d'Assises de Rouen, le 25 novembre. Ce fut à compter de ce moment que date la rage du ministère public de la correctionnelle du Havre qui fit appel "a minima". Se rangeant à l'avis du ministère, le tribunal d'appel porta la peine de 4 à 13 mois.

Bauzin était un syndicaliste et c'est pour cette raison, sans nul doute, qu'il fut condamné avec une si odieuse partialité. Ce fait était sans précédent dans les annales judiciaires... Les militants syndicalistes havrais étaient décidément dans le collimateur de la "justice"...

\* Ce texte est tiré du tome 1 de [L'histoire oubliée et méconnue du syndicalisme havrais](#)

---